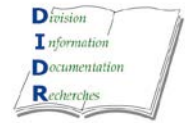


# UKRAINE



6 avril 2020



## Le Parti communiste d'Ukraine

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

<b>1. Vie politique</b> .....	<b>3</b>
1.1. 1991-2014 : apogée et déclin .....	3
1.1.1. Une force parlementaire influente au cours des années 1990 .....	3
1.1.2. Un parti sur le déclin après la Révolution orange de 2004.....	4
1.1.3. 2007-2010 : Un bref regain avec l'arrivée au pouvoir de Viktor IANOUKOVITCH et du Parti des régions .....	4
1.1.4. Un parti évincé du Parlement après la « Révolution de la dignité » de 2014 et l'élection du président pro-européen Petro POROCHENKO .....	5
1.2. Un parti qui disparaît de la scène électorale après 2015 .....	7
1.2.1. 2015 : un parti visé par les lois de dé-communisation et l'interdiction des symboles communistes .....	7
1.2.2. Interdiction de participer aux élections présidentielles de mars/avril 2019 et aux élections législatives de juillet 2019 .....	9
1.2.3. 2020 : un parti qui maintient ses activités publiques malgré tout .....	11
<b>2. Violences, arrestations et poursuites judiciaires</b> .....	<b>12</b>
2.1. Violences ultranationalistes contre des sympathisants et militants communistes ..	12
2.2. Poursuites judiciaires visant le parti et ses sympathisants .....	14
2.3. Interdiction du « Journal des travailleurs ».....	16

**Résumé** : Cette note traite du Parti communiste d'Ukraine (PCU) dans la vie politique du pays, depuis l'indépendance en 1991 : sa première interdiction entre 1991 et 1993 ; sa réapparition en 1993 et son rôle de premier plan dans les années 1990 ; son déclin progressif après 2004 jusqu'en 2014, en dépit d'un regain d'importance au début des années 2010 par sa participation à la coalition majoritaire autour du Parti des Régions de Viktor IANOUKOVITCH ; son échec concomitant à celui de celle-ci en 2014 ; sa disparition de la scène électorale depuis 2015 avec l'ouverture d'une procédure d'interdiction ; le maintien d'activités politiques limitées jusqu'en 2020. La note traite également des violences d'extrême-droite dont sont victimes certains de ses militants et des poursuites judiciaires des autorités contre les activités du PCU autour de son dirigeant Petro SYMONENKO, ses militants et ses médias affiliés.

**Abstract** : This note deals with the Communist Party of Ukraine (CPU) in politics, since independence of the country in 1991: its first ban between 1991 and 1993; its reappearance in 1993 and its leading role in the 1990s; its gradual decline after 2004 until 2014, despite a renewed importance in the early 2010s by its participation in the majority coalition around Viktor IANOUKOVITCH's Party of Regions; its concomitant failure with that in 2014; its disappearance from the electoral scene since 2015 with the opening of a prohibition procedure against it; the maintenance of limited political activities until 2020. The note also deals with far-right violence against some of its activists and legal proceedings by the authorities against the activities of the CPU around its leader Petro SYMONENKO, its militants and its affiliated media.

**Nota** : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

Durant toute la période soviétique, le parti communiste d'Ukraine (PCU)<sup>1</sup>, ou branche locale du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS), est le seul parti autorisé de la République socialiste soviétique d'Ukraine<sup>23</sup>. Le 30 août 1991, toutefois, après que l'Ukraine a proclamé son indépendance, le parti est interdit pour tentative de coup d'Etat par la Verkhovna Rada (ou « Soviet suprême », chambre unique du Parlement ukrainien)<sup>4</sup>.

Le 14 mai 1993, considérant qu'un citoyen d'Ukraine partageant des idées communistes ne saurait être présumé coupable de tentative de coup d'Etat sans décision de justice, l'interdiction du parti est finalement levée par le Présidium de la Rada<sup>5</sup>. Elle est annulée définitivement par la Cour constitutionnelle en décembre 2001<sup>6</sup>.

En 1993, un nouveau Parti communiste d'Ukraine voit le jour, qui tient son premier congrès à Donetsk dans l'Est du pays<sup>7</sup>. Essentiellement composé de cadres intermédiaires du parti soviétique historique, dont il se clame l'héritier<sup>8</sup>, le parti communiste d'Ukraine est dirigé depuis sa création par Petro SYMONENKO, ex deuxième secrétaire du Comité régional du parti communiste soviétique à Donetsk<sup>9</sup>.

## 1. Vie politique

### 1.1. 1991-2014 : apogée et déclin

#### 1.1.1. Une force parlementaire influente au cours des années 1990

Entre 1991 et 1993, en dépit de son interdiction, le Parti communiste ne fait l'objet d'aucune purge. La plupart des législateurs de l'Ukraine indépendante et ses principaux dirigeants sont d'ailleurs d'anciens membres du parti, à l'instar des deux premiers présidents du pays, Leonid KRAVTCHOUK (1990-1994)<sup>10</sup> et Leonid KOUTCHMA (1994-2004). Jusqu'au début des années 2000, le Parti communiste conserve même une réelle influence au sein de la Verkhovna Rada<sup>11</sup>. A l'occasion des élections législatives de 1994, avec 90 députés, le parti est celui qui compte le plus de sièges au Parlement (Verkhovna Rada)<sup>12</sup>, enregistrant encore une progression lors des élections législatives de 1998 avec 121 sièges<sup>13</sup>.

Critique des réformes économiques postérieures à l'indépendance, et surfant sur la nostalgie de l'époque soviétique, le parti est essentiellement ancré dans les régions industrialisées et russophones de l'Est du pays, et trouve son principal soutien parmi les électeurs plus âgés<sup>14</sup>. Il tire par ailleurs avantage de l'absence de lustration<sup>15</sup>,

<sup>1</sup> En ukrainien : *Комуністична партія України (Komunistychna Partiiia Ukrainy, KPU)*

<sup>2</sup> L'article 6 de la constitution de l'URSS identifie le Parti communiste comme le seul parti du pays ; Abel POLESE, dans Uwe BACKES and Patrick MOREAU (eds.), 2008, [url](#)

<sup>3</sup> Encyclopaedia Britannica, n.d., [url](#) ; Abel POLESE, dans Uwe BACKES and Patrick MOREAU (eds.), 2008, [url](#)

<sup>4</sup> Rambler, 30/08/2018, [url](#) ; Ukraina, 11/01/2019, [url](#) ; Denys GORBACH, Open Democracy, 08/01/2016, [url](#)

<sup>5</sup> Ukraina, 11/01/2019, [url](#)

<sup>6</sup> Ukraina, 11/01/2019, [url](#)

<sup>7</sup> Denys GORBACH, Open Democracy, 08/01/2016, [url](#)

<sup>8</sup> Denys GORBACH, Open Democracy, 08/01/2016, [url](#)

<sup>9</sup> Abel POLESE, dans Uwe BACKES and Patrick MOREAU (eds.), 2008, [url](#) ; Denys GORBACH, Open Democracy, 08/01/2016, [url](#) ; The Guardian, 18/12/2015, [url](#) ; Ukraina, 11/01/2019, [url](#)

<sup>10</sup> Leonid KRAVTCHOUK est l'ancien chef du Parti communiste. Il est élu à la tête de l'Ukraine avec plus 90% des voix. Abel POLESE, dans Uwe BACKES and Patrick MOREAU (eds.), 2008, [url](#)

<sup>11</sup> Denys GORBACH, Open Democracy, 08/01/2016, [url](#)

<sup>12</sup> Ukraina, 11/01/2019, [url](#) ; Abel POLESE, dans Uwe BACKES and Patrick MOREAU (eds.), 2008, [url](#)

<sup>13</sup> Abel POLESE, dans Uwe BACKES and Patrick MOREAU (eds.), 2008, [url](#) ; Perspective Monde, « Parti communiste ukrainien », Université de Sherbrooke, Québec, Canada, s.d., [url](#)

<sup>14</sup> Denys GORBACH, Open Democracy, 08/01/2016, [url](#)

<sup>15</sup> En octobre 1990, une modification de la Constitution ukrainienne permet aux nouveaux partis politiques naissants d'être officiellement reconnus. Par la suite, un large éventail de partis voit le jour. Toutefois, nombre

de l'atomisation des nouveaux partis politiques, tout en bénéficiant de la cooptation et du financement du nouveau pouvoir. Tout au long des années 1990, la nomenklatura communiste parvient ainsi à conserver des postes élevés dans l'administration, empêchant l'émergence d'une réelle opposition<sup>16</sup>.

Au cours des années 2000, avec l'émergence d'une nouvelle opposition de centre droit, incarnée par le bloc parlementaire « Notre Ukraine », mené par Viktor IOUCHTCHENKO, qui a été Premier ministre de Leonid KOUTCHMA de 1999 à 2001, le Parti communiste perd progressivement de sa force contestataire<sup>17</sup>. Lors des élections législatives de 2002, « Notre Ukraine » remporte ainsi 24,7% des voix<sup>18</sup>, alors que le PC n'en obtient ainsi que 20,8% et 66 sièges<sup>19</sup>.

### 1.1.2. Un parti sur le déclin après la Révolution orange de 2004

Le déclin du Parti communiste se confirme après l'élection présidentielle de 2004, qui oppose Viktor IOUCHTCHENKO au Premier ministre en fonction, Viktor IANOUKOVITCH, lequel a le soutien des communistes<sup>20</sup>.

A l'issue du second tour de l'élection, Viktor IANOUKOVITCH, représentant du Parti des régions<sup>21</sup>, une formation ancrée dans l'Est et notamment dans la région industrielle et minière du Donbass, russophone et russophile, est annoncé en tête<sup>22</sup>. Mais plusieurs centaines de milliers de contestataires, composés en grande partie de la classe moyenne de Kiev, des Ukrainiens de l'Ouest du pays et de jeunes coordonnés par le mouvement de jeunesse Pora (« C'est le moment ») se regroupent dans le centre de la capitale<sup>23</sup>, dénonçant une falsification des résultats et réclamant un rapprochement avec le bloc occidental<sup>24</sup>. Les manifestants, qui s'identifient par la couleur orange<sup>25</sup>, obtiennent finalement l'organisation d'un troisième tour de scrutin, remporté avec 52% des suffrages par Viktor IOUCHTCHENKO, figure de la « Révolution orange »<sup>26</sup>.

En janvier 2005, Ioulia TIMOCHENKO, une femme d'affaires et autre icône de la Révolution orange, alliée à Viktor IOUCHTCHENKO dont elle a été vice-Première ministre chargée de l'Energie, est nommée Première ministre<sup>27</sup>. Mais l'alliance orange ne dure que six mois, les deux camps alliés s'accusant mutuellement de corruption<sup>28</sup>. Ioulia TIMOCHENKO démissionne finalement et est remplacée par Iouriï IEKHANOUROV, gouverneur de l'oblast de Dnipropetrovsk<sup>29</sup>.

### 1.1.3. 2007-2010 : Un bref regain avec l'arrivée au pouvoir de Viktor IANOUKOVITCH et du Parti des régions

En mars 2006, Viktor IANOUKOVITCH est finalement élu Premier ministre d'un gouvernement de cohabitation, après que le Parti des régions a remporté les élections législatives avec 32,1 % des suffrages et 186 sièges sur 450<sup>30</sup>. Le Parti

---

d'entre eux manquent de « bases organisationnelles solides et de plates-formes cohérentes », et la plupart ont tendance à se regrouper en blocs au sein du Parlement. Denys GORBACH, Open Democracy, 08/01/2016, [url](#)

<sup>16</sup> Abel POLESE, dans Uwe BACKES and Patrick MOREAU (eds.), 2008, [url](#)

<sup>17</sup> Ioulia SHUKAN, 04/2007, [url](#)

<sup>18</sup> Ioulia SHUKAN, 04/2007, [url](#)

<sup>19</sup> Perspective Monde, « Parti communiste ukrainien », s.d., [url](#)

<sup>20</sup> Ioulia SHUKAN, 04/2007, [url](#)

<sup>21</sup> Ioulia SHUKAN, 04/2007, [url](#) ; Viatcheslav AVIOUTSKII, 02/2008, [url](#)

<sup>22</sup> Le Point, 22/01/2019, [url](#)

<sup>23</sup> Ioulia SHUKAN, 04/2007, [url](#)

<sup>24</sup> Viatcheslav AVIOUTSKII, 02/2008, [url](#)

<sup>25</sup> Viatcheslav AVIOUTSKII, 02/2008, [url](#)

<sup>26</sup> Ioulia SHUKAN, 04/2007, [url](#)

<sup>27</sup> Le Point, 22/01/2019, [url](#)

<sup>28</sup> Le Point, 22/01/2019, [url](#)

<sup>29</sup> RadioFreeEurope/RadioLiberty, 24/03/2006, [url](#)

<sup>30</sup> Encyclopædia Universalis, s.d., [url](#)

communiste, qui n'obtient que 3,7 % des suffrages et 21 sièges<sup>31</sup>, ne parvient toutefois pas à opérer de retour. Marginalisé au parlement, il s'engage alors dans une alliance parlementaire avec la coalition gouvernementale<sup>32</sup>, laquelle rassemble un groupe hétérogène d'acteurs politiques et économiques, aux objectifs souvent divergents<sup>33</sup>.

L'alliance au pouvoir compte notamment parmi elle de nombreux oligarques, comme Viktor MEDVEDTCHOUK, représentant les intérêts des oligarques de Kiev, Viktor PINTCHOUK, défenseur de ceux de Dniepropetrovsk, et Rinat AKHMETOV, un milliardaire originaire du Donbass, représentant le clan de Donetsk. Ces hommes d'affaires, à la tête de grands conglomérats industriels particulièrement dépendants des ressources énergétiques russes, comme les aciéries de l'Est du pays, sont très hostiles à la politique pro occidentale du Président IOUCHTCHENKO<sup>34</sup>. En avril 2007, par ailleurs, 11 députés du bloc « Notre Ukraine » choisissent de rejoindre la majorité gouvernementale<sup>35</sup>. Le Président Viktor IOUCHTCHENKO décide alors de dissoudre la Verkhovna Rada<sup>36</sup>.

Les élections législatives anticipées, fixées au 30 septembre 2007<sup>37</sup>, sont remportées par le Parti des régions<sup>38</sup>, qui, bien que divisé, obtient le plus grand nombre de sièges au parlement (175 sur 450). Toutefois, les deux formations de la Révolution orange (le bloc « Batkivchtchina » (Patrie) de Ioulia TIMOCHENKO, et « Notre Ukraine - Autodéfense populaire » de Viktor IOUCHTCHENKO), avec 228 sièges, parviennent en s'alliant à totaliser une faible majorité, permettant à Ioulia TIMOCHENKO d'être élue Première ministre par le Parlement<sup>39</sup>. Le Parti communiste qui ne prend part à aucune coalition, obtient quant à lui 5,4% des voix et 27 sièges<sup>40</sup>.

En 2010, l'élection présidentielle porte au pouvoir le dirigeant du Parti des régions Viktor IANOUKOVITCH<sup>41</sup> et permet au Parti communiste de connaître un certain regain. Lors des élections législatives de 2012, il s'impose comme la troisième force politique du pays avec 13,2% des voix et 32 sièges<sup>42</sup>. L'ex Première ministre de Viktor IOUCHTCHENKO, Ioulia TIMOCHENKO, qui est reconnue coupable d'abus de pouvoir, est quant à elle condamnée à 7 années de prison<sup>43</sup>.

#### **1.1.4. Un parti évincé du parlement après la « Révolution de la dignité » de 2014 et l'élection du président pro-européen Petro POROCHENKO**

Fin 2013, la situation économique catastrophique du pays et la perspective d'un arrêt des négociations des accords de rapprochement avec l'Union européenne, ajoutées à la l'emprisonnement de l'icône de la Révolution orange, considéré par une partie de la population comme politiquement motivé, accentuent la fracture territoriale entre l'Est et l'Ouest du pays<sup>44</sup>. De novembre 2013 à mi-février 2014, une nouvelle révolution, dite « Révolution de Maïdan », « Euro-Maïdan » ou « Révolution de la dignité », rassemble plusieurs centaines de milliers de protestataires, Place Maïdan à Kiev, qui dénoncent la corruption du régime de Viktor

---

<sup>31</sup> Ioulia SHUKAN, 04/2007, [url](#)

<sup>32</sup> Ioulia SHUKAN, 04/2007, [url](#)

<sup>33</sup> Viatcheslav AVIOUTSKII, 02/2008, [url](#)

<sup>34</sup> Fondation Robert Schuman, 30/09/2007, [url](#)

<sup>35</sup> Fondation Robert Schuman, 30/09/2007, [url](#)

<sup>36</sup> Fondation Robert Schuman, 30/09/2007, [url](#)

<sup>37</sup> Fondation Robert Schuman, 30/09/2007, [url](#)

<sup>38</sup> Fondation Robert Schuman, 30/09/2007, [url](#)

<sup>39</sup> La Croix, « La « dame de fer » ukrainienne remporte les élections législatives », 02/10/2007, [url](#)

<sup>40</sup> Perspective Monde, « Parti communiste ukrainien », s.d., [url](#) ; Inter-Parliamentary Union, 2007, [url](#)

<sup>41</sup> Le Point, 22/01/2019, [url](#)

<sup>42</sup> Perspective Monde, « Parti communiste ukrainien », s.d., [url](#)

<sup>43</sup> Toute l'Europe, 10/07/2014, [url](#)

<sup>44</sup> Toute l'Europe, 10/07/2014, [url](#)

IANOUKOVITCH et exigent un rapprochement avec l'Union européenne<sup>45</sup>.

Le 24 février 2014, le président Viktor IANOUKOVITCH est destitué et s'enfuit en Russie<sup>46</sup> ; Ioulia TIMOCHENKO est libérée et un gouvernement provisoire est institué<sup>47</sup>, avec à sa tête le président de la Rada, Oleksandr TOURTCHYNOV et le Premier ministre Arseni IATSENIIOUK. En Crimée, toutefois, profitant du « chaos institutionnel », un referendum favorisé par la Russie précipite, avec la majorité des votes, la sécession de la région et son rattachement à la Russie<sup>48</sup>. Dans la région du Donbass, un conflit armé voit par ailleurs le jour entre tenants de l'unité nationale du pays et séparatistes prorusses<sup>49</sup>.

Au printemps 2014, alors que les républiques autoproclamées de Donetsk (DNR) et de Louhansk (LDR) font sécession<sup>50</sup>, le Parti communiste ukrainien (PCU), qui adopte durant tous ces événements une position ouvertement pro-russe<sup>51</sup>, est accusé de soutenir les séparatistes<sup>52</sup>. Début mai 2014, le président de la Rada Oleksandr TOURTCHYNOV demande ainsi au ministère de la Justice de vérifier la légalité de ses activités<sup>53</sup>.

Les ennuis du parti s'accroissent encore après la victoire de Petro POROCHENKO, un oligarque pro-européen, à l'élection présidentielle du 25 mai 2014<sup>54</sup>. En juin 2014, le chef du Service de sécurité de l'Ukraine (*Sloujba bezpeky Ukrayiny*, SBU) Valentyn NALYVAITCHENKO présente les premiers documents visant à l'interdiction du parti<sup>55</sup>, contre lequel, le 8 juillet 2014, le ministre de la Justice Pavlo PETRENKO annonce l'ouverture d'une procédure judiciaire pour activités illégales devant le tribunal administratif régional<sup>56</sup>. Parmi les faits qui sont reprochés au Parti communiste figurent les déclarations de son dirigeant, Petro SYMONENKO, qualifiant les interventions armées dans l'Est du pays de « crimes contre le peuple », et selon lesquelles, s'il était au pouvoir, « il rappellerait sans délais, les militaires »<sup>57</sup>. Le Parti communiste dépose alors plainte contre le ministère de la Justice en vue de bloquer la procédure visant à son interdiction<sup>58</sup>.

Le 23 juillet 2014, toutefois, les députés communistes sont évincés de la Verkhovna Rada par une disposition de son règlement intérieur, entérinée la veille, qui augmente le seuil de députés nécessaire pour former un groupe politique au parlement à 5%<sup>59</sup>. Le président de la Rada, Oleksandr TOURTCHYNOV, qui fait voter la dissolution de la fraction, qualifie le « moment d'historique », disant espérer qu'il n'y ait « plus jamais de groupe communiste au parlement ukrainien »<sup>60</sup>. Petro SYMONENKO et ses acolytes sont sortis *manu militari* du Parlement par les députés du parti d'extrême-droite « Svoboda »<sup>61</sup>.

Le 24 juillet 2014, l'acte de dissolution du groupe parlementaire communiste est

---

<sup>45</sup> Le Point, 08/07/2014, [url](#)

<sup>46</sup> DIDR, 30/10/2015, [url](#)

<sup>47</sup> Le Point, 08/07/2014, [url](#)

<sup>48</sup> Toute l'Europe, 10/07/2014, [url](#)

<sup>49</sup> DIDR, 30/10/2015, [url](#)

<sup>50</sup> DIDR, 30/10/2015, [url](#)

<sup>51</sup> Le Point, 08/07/2014, [url](#)

<sup>52</sup> Le Point, 08/07/2014, [url](#)

<sup>53</sup> 112 UA (Agence de presse ukrainienne), 25/07/2018, [url](#)

<sup>54</sup> Toute l'Europe, 10/07/2014, [url](#)

<sup>55</sup> 112 UA (Agence de presse ukrainienne), 25/07/2018, [url](#)

<sup>56</sup> Le Point, 08/07/2014, [url](#) ; 112 UA (Agence de presse ukrainienne), 25/07/2018, [url](#) ; Ukraina, 11/01/2019, [url](#)

<sup>57</sup> Marianne, 29/07/2014, [url](#)

<sup>58</sup> 112 UA (Agence de presse ukrainienne), 25/07/2018, [url](#)

<sup>59</sup> 112 UA (Agence de presse ukrainienne), 25/07/2018, [url](#)

<sup>60</sup> 112 UA (Agence de presse ukrainienne), 25/07/2018, [url](#)

<sup>61</sup> Marianne, 29/07/2014, [url](#)



signé par le Président POROCHENKO<sup>62</sup>. Dans la foulée, 308 affaires pénales sont ouvertes contre les communistes pour des motifs variés, parmi lesquels « soutien à l'annexion de la Crimée et la création des Républiques auto-proclamées de Donetsk et de Louhansk », et « avoir milité en faveur de l'annexion par Moscou de la région de Dnipro »<sup>63</sup>. Lors des élections législatives anticipées du 28 octobre 2014<sup>64</sup>, les partis politiques réputés « pro-russes » marquent un effondrement<sup>65</sup>. Le Parti communiste n'obtient que 3,9% des voix<sup>66</sup>, soit moins que le seuil minimal de 5% nécessaire, et ne dispose plus d'aucun représentant au Parlement<sup>67</sup>.

## 1.2. Un parti qui disparaît de la scène électorale après 2015

### 1.2.1. 2015 : un parti visé par les lois de dé-communisation et l'interdiction des symboles communistes

Le 5 novembre 2014, le Parti communiste ayant déposé plainte contre le ministère de la Justice, la procédure en vue de son interdiction est momentanément suspendue par le Tribunal administratif du district de Kiev<sup>68</sup>. Le 24 décembre 2014, toutefois, cette décision est annulée par la Cour d'appel administrative et l'affaire rouverte<sup>69</sup>.

Fin mars 2015, le ministre de la Justice Pavlo PETRENKO s'inquiète publiquement du blocage de la procédure d'interdiction du Parti communiste, le chef du SBU Valentin VAVLIAÏTCHENKO, estimant pour sa part que « les cellules communistes ont dépassé les bornes », en collaborant avec les agresseurs russes<sup>70</sup>.

Le 9 avril 2015, le Parlement ukrainien adopte par une procédure accélérée<sup>71</sup> une série de lois mémorielles, dites « lois de dé-communisation »<sup>72</sup>, parmi lesquelles la « Loi sur la condamnation en Ukraine des régimes totalitaires communiste et national-socialiste (Nazi) et prohibant la propagande de leurs symboles »<sup>73</sup> condamne « les régimes totalitaires communiste et nazi en Ukraine », interdit « toute négation publique » de leur « caractère criminel », toute propagande en leur faveur ainsi que toute utilisation publique de leurs symboles<sup>74</sup> - dont la faucille et le marteau<sup>75</sup> - à l'exception de fins éducatives<sup>75</sup>, scientifiques, ou dans les cimetières<sup>76</sup> et les musées<sup>77</sup>.

Le paquet législatif, promulgué par le président Petro POROCHENKO le 15 mai 2015<sup>78</sup>, prévoit également des peines de prison – de cinq ans pour un individu - dix ans pour les membres d'organisations – pour jouer l'hymne de l'ex-Union

---

<sup>62</sup> Marianne, 29/07/2014, [url](#)

<sup>63</sup> Marianne, 29/07/2014, [url](#)

<sup>64</sup> 112 UA (Agence de presse ukrainienne), 25/07/2018, [url](#)

<sup>65</sup> DIDR, 30/10/2015, [url](#)

<sup>66</sup> DIDR, 30/10/2015, [url](#) ; L'Humanité, 24/12/2015, [url](#) ; 112 UA (Agence de presse ukrainienne), 25/07/2018, [url](#)

<sup>67</sup> DIDR, 30/10/2015, [url](#) ; L'Humanité, 24/12/2015, [url](#) ; 112 UA (Agence de presse ukrainienne), 25/07/2018, [url](#)

<sup>68</sup> 112 UA (Agence de presse ukrainienne), 25/07/2018, [url](#)

<sup>69</sup> 112 UA (Agence de presse ukrainienne), 25/07/2018, [url](#)

<sup>70</sup> Courrier international, 03/04/2015, [url](#)

<sup>71</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 03/05/2015, [url](#)

<sup>72</sup> Ukraine, Rada suprême (Parlement ukrainien), 06/04/2015 (date d'enregistrement à la Rada), [url](#)

<sup>73</sup> Ukraine, Rada suprême (Parlement ukrainien), 06/04/2015 (date d'enregistrement à la Rada), [url](#)

<sup>74</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 03/05/2015, [url](#)

<sup>75</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 03/05/2015, [url](#)

<sup>76</sup> Le Monde, 10/04/2015, [url](#) ; Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 03/05/2015, [url](#) ; The Guardian, 21/05/2015, [url](#)

<sup>77</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 03/05/2015, [url](#)

<sup>78</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 16/05/2015, [url](#) ; Kyiv Post, 24/07/2019, [url](#)

soviétique<sup>79</sup> ou l'Internationale en public<sup>80</sup>, et/ou vendre un souvenir de l'URSS<sup>81</sup>.

Le 24 juillet 2015, sur une directive du ministre de la Justice Pavlo PETRENKO, le Parti communiste et deux autres formations politiques, dont les noms, symboles et statuts sont considérés comme violant les dispositions de la nouvelle loi, sont déchus de leur droit de participer aux processus électoraux<sup>82</sup> et notamment aux élections locales du 25 octobre 2015<sup>83</sup>.

Le 16 décembre 2015, le Parti communiste ayant refusé de modifier son nom, son logo<sup>84</sup> et ses statuts<sup>85</sup> (ou « charte »)<sup>86</sup>, le tribunal administratif du district de Kiev confirme la décision du ministère de la Justice<sup>87</sup>, qui interdit au parti de continuer de fonctionner officiellement et de participer à des élections<sup>88</sup>. Cette décision du tribunal administratif du district de Kiev est qualifiée par Amnesty International de « dangereux précédent » et de « coup porté à la liberté d'expression et d'association »<sup>89</sup>.

Le 19 décembre 2015, la Commission de Venise (instance consultative du Conseil de l'Europe) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits humains (BIDDH) de l'OSCE se prononcent sur la mise en œuvre des « lois de décommunisation »<sup>90</sup>. Dans un rapport de 28 pages, les deux instances reconnaissent « de manière générale », « le droit de l'Ukraine à interdire voir à criminaliser l'usage de certains symboles et de la propagande de régimes totalitaires », tout en soulignant que, « dans la mesure où ces lois impactent les droits de l'homme, en particulier les droits de liberté d'expression, de liberté d'association, de liberté de rassemblement, de liberté d'élections, cette législation doit être conforme aux recommandations fixées par la Convention européenne des Droits de l'Homme ainsi qu'aux autres référentiels régionaux et internationaux protégeant les droits de l'homme »<sup>91</sup>.

La position adoptée dans ce rapport par la Commission de Venise est interprétée différemment par les organisations ukrainiennes de défense des droits humains : certaines, comme « Ukraine Crisis Media Center », considèrent en effet que « La Commission de Venise reconnaît à l'Ukraine le droit de mettre en œuvre la décommunisation et d'établir une responsabilité pénale pour l'utilisation de la propagande des régimes totalitaires »<sup>92</sup>, tandis que d'autres, comme « Human Rights in Ukraine », estiment que pour la Commission cette « loi de décommunisation viole les normes démocratiques »<sup>93</sup>. D'autres encore relaient l'idée selon laquelle la Commission de Venise s'oppose aux lois ukrainiennes de « dé-

---

<sup>79</sup> Le Monde, 10/04/2015, [url](#) ; The Guardian, 21/05/2015, [url](#)

<sup>80</sup> The Guardian, 21/05/2015, [url](#)

<sup>81</sup> The Guardian, 21/05/2015, [url](#)

<sup>82</sup> 112 UA, 24/07/2015, [url](#) ; Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 08/01/2019, [url](#)

<sup>83</sup> 112 UA, 24/07/2015, [url](#) ; Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 08/01/2019, [url](#)

<sup>84</sup> Ukraine, ministère de la Justice, département de l'enregistrement officiel et du notariat », « Комуністична партія України » (« Parti communiste d'Ukraine/KPU »), s. d., [url](#)

<sup>85</sup> KPU, « Статут Комуністичної партії України » (« Statuts du Parti communiste d'Ukraine »), s. d., [url](#)

<sup>86</sup> Amnesty international, 17/12/2015, [url](#) ;

<sup>87</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 08/01/2019, [url](#)

<sup>88</sup> Amnesty international, 17/12/2015, [url](#) ; BFMTV, 17/12/2015, [url](#) ; L'Humanité, 24/12/2015, [url](#) ; 112 UA, 25/07/2018, [url](#)

<sup>89</sup> Amnesty international, 17/12/2015, [url](#) ; BFMTV, 17/12/2015, [url](#)

<sup>90</sup> Commission de Venise, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/ Bureau des institutions démocratiques et des Droits de l'Homme (BIDDH), Conseil de l'Europe, 21/12/2015, [url](#)

<sup>91</sup> Commission de Venise, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/ Bureau des institutions démocratiques et des Droits de l'Homme (BIDDH), Conseil de l'Europe, 21/12/2015, [url](#) ; Agora Vox – Le média citoyen, 19/01/2016, [url](#)

<sup>92</sup> Ukraine Crisis Media Center, 21/12/2015, [url](#)

<sup>93</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 21/12/2015, [url](#)



communisation »<sup>94</sup>.

Le président de la Commission de Venise Gianni BUQUICCHIO, déclare quant à lui, dans une lettre qu'il adresse au dirigeant du PCU Petro SYMONENKO, que la Commission a reçu l'assurance des autorités ukrainiennes que la loi sera révisée pour prendre en compte les recommandations de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH<sup>95</sup>. Mais le dirigeant du parti, annonce faire appel de la décision d'interdiction du Parti communiste et de sa participation à des élections, et se dit prêt à saisir toutes les instances compétentes, y compris la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH)<sup>96</sup>.

Le 28 décembre 2015, le Parti communiste se pourvoit en appel de la décision du Tribunal administratif de district de Kiev<sup>97</sup> devant la Cour administrative d'appel<sup>98</sup>. Celle-ci suspend la procédure d'interdiction le visant, dans l'attente de l'examen de la loi de « dé-communisation »<sup>99</sup> par la Cour constitutionnelle<sup>100</sup>, saisie par 46 députés de l'opposition<sup>101</sup>. Par la suite, toutefois, les « lois de dé-communisation » entrent finalement en vigueur<sup>102</sup>, tandis que la procédure d'appel contre la décision d'interdiction du PCU reste pendante, la Cour administrative d'appel ne rendant aucun jugement<sup>103</sup>.

Le 25 janvier 2016, la Haute Cour administrative refuse par ailleurs d'examiner le pourvoi en cassation intenté par le Parti communiste<sup>104</sup>, considérant son recours comme infondé et les arguments exposés comme ne nécessitant pas de vérification du dossier<sup>105</sup>.

En juillet 2016, considérant que les autorités ukrainiennes bloquent les recours intentés par le Parti communiste de manière intentionnelle, afin de l'empêcher de saisir la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH)<sup>106</sup>, Petro SYMONENKO dépose plainte devant cette Cour contre l'Ukraine<sup>107</sup>.

Le 30 décembre 2016, la CEDH accepte de prendre la plainte du dirigeant communiste en considération<sup>108</sup>. En janvier 2017, l'Agence nationale de prévention de la corruption ukrainienne confirme par ailleurs que le Parti communiste n'est pas officiellement interdit, soulignant que, par voie de conséquence, celui-ci se doit de compléter les rapports de transparence requis<sup>109</sup>.

### **1.2.2. Interdiction de participer aux élections présidentielles de mars/avril 2019 et aux élections législatives de juillet 2019**

En 2019, en vue de l'élection présidentielle dont le premier tour est fixé au 31 mars 2019, le Parti communiste d'Ukraine désigne comme son candidat Petro

---

<sup>94</sup> Agora Vox – Le média citoyen, 19/01/2016, [url](#)

<sup>95</sup> Agora Vox – Le média citoyen, 19/01/2016, [url](#)

<sup>96</sup> RIA Novosti, 21/12/2015, [url](#)

<sup>97</sup> 112 UA, 25/07/2018, [url](#)

<sup>98</sup> 112 UA, 25/07/2018, [url](#)

<sup>99</sup> 112 UA, 25/07/2018, [url](#)

<sup>100</sup> Rambler, 30/08/2018, [url](#)

<sup>101</sup> Rambler, 30/08/2018, [url](#)

<sup>102</sup> The Guardian, 21/05/2015, [url](#)

<sup>103</sup> RIA Novosti, 22/06/2019, [url](#) ; Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 08/01/2019, [url](#)

<sup>104</sup> RIA Novosti, 25/01/2016, [url](#) ; 112 UA, 25/07/2018, [url](#) ; Ukraina, 11/01/2019, [url](#)

<sup>105</sup> RIA Novosti, 25/01/2016, [url](#)

<sup>106</sup> Rambler, 30/08/2018, [url](#)

<sup>107</sup> Ukrainian News, 30/12/2016, [url](#)

<sup>108</sup> Ukrainian News, 30/12/2016, [url](#)

<sup>109</sup> 112 UA, 25/07/2018, [url](#)

SYMONENKO, lors d'un congrès qui se tient le 3 janvier 2019<sup>110</sup>. Le 4 janvier 2019, la participation du dirigeant communiste à l'élection présidentielle est considérée comme valable par Oleksiï KOCHER, directeur du Comité des électeurs d'Ukraine, une organisation civique de veille sur les élections<sup>111</sup>. Considérant que le recours en appel contre l'interdiction du Parti communiste est toujours pendant, et que le parti figure toujours parmi les 153 partis politiques officiellement enregistrés, le Comité des électeurs d'Ukraine, estime en effet qu'il n'y a pas d'obstacle à ce que celui-ci présente un candidat sous son étiquette et ses symboles<sup>112</sup>.

Le 21 janvier 2019, toutefois, le ministre de la Justice Pavlo PETRENKO déclare que les partis politiques dont les activités tombent sous le dispositif de la loi sur la « dé-communisation », ne sont pas autorisés à désigner leurs propres candidats aux élections, la seule possibilité pour ces derniers étant de se présenter sous leurs propres noms<sup>113</sup>.

Le 2 février 2019, la Commission électorale centrale (CEC) d'Ukraine, estimant que les statuts, le nom et les symboles du Parti communiste contreviennent à la « Loi sur la condamnation en Ukraine des régimes totalitaires communiste et national-socialiste (Nazi) et prohibant la propagande de leurs symboles »<sup>114</sup> refuse d'enregistrer la candidature de Petro SYMONENKO<sup>115</sup>. La CEC souligne que, dans le formulaire d'enregistrement de sa candidature, le dirigeant communiste a en outre omis de renseigner ses lieux de résidence sur le territoire de l'Ukraine au cours des 10 années précédant le jour de l'élection<sup>116</sup>.

Le 4 février 2019, rappelant que le Parti communiste est toujours officiellement enregistré auprès du ministère de la Justice et astreint à des impôts réguliers, et considérant le refus d'enregistrer sa candidature comme constitutif d'une violation des droits de l'Homme et des libertés publiques<sup>117</sup>, Petro SYMONENKO fait appel de la décision de la CEC devant la 6<sup>ème</sup> Cour administrative d'appel d'Ukraine, demandant un réexamen de ses documents par la CEC<sup>118</sup>. Le 6 février 2019, toutefois, cette cour confirme la décision de la CEC<sup>119</sup>.

Le 22 juin 2019, en vue des élections législatives anticipées du 21 juillet 2019, la CEC refuse d'enregistrer les candidats figurants sur la liste électorale nationale du Parti communiste<sup>120</sup>. Elle annonce également refuser d'intégrer parmi ses membres le représentant de ce parti, Evgheniï GUERASSIMENKO, qui dispose d'un droit de vote consultatif<sup>121</sup>.

Fin juillet 2019, Petro SYMONENKO saisit le Tribunal administratif du district de Kiev en vue d'annuler la directive du 23 juillet 2015 intégrant le Parti communiste dans la liste des organisations tombant sur le coup des dispositions de la « Loi sur la condamnation en Ukraine des régimes totalitaires communiste et national-socialiste (Nazi) et prohibant la propagande de leurs symboles »<sup>122</sup>. Le 5 août 2019, le service de presse du Tribunal administratif du district de Kiev fait savoir qu'il ouvre une affaire selon une procédure simplifiée qui ne prévoit pas la convocation des

---

<sup>110</sup> Kyiv Post, 02/02/2019, [url](#) ; Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 08/01/2019, [url](#) ; Ukraina, 11/01/2019, [url](#)

<sup>111</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 08/01/2019, [url](#)

<sup>112</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 08/01/2019, [url](#)

<sup>113</sup> Kyiv Post, 02/02/2019, [url](#)

<sup>114</sup> Kyiv Post, 02/02/2019, [url](#)

<sup>115</sup> Kyiv Post, 02/02/2019, [url](#) ; In Defense of Communism, 05/02/2019, [url](#)

<sup>116</sup> Kyiv Post, 02/02/2019, [url](#)

<sup>117</sup> RIA Novosti, 06/02/2019, [url](#)

<sup>118</sup> RIA Novosti, 06/02/2019, [url](#)

<sup>119</sup> RIA Novosti, 06/02/2019, [url](#)

<sup>120</sup> RIA Novosti, 22/06/2019, [url](#) ; Kyiv Post, 24/06/2019, [url](#)

<sup>121</sup> RIA Novosti, 22/06/2019, [url](#) ; Kyiv Post, 24/06/2019, [url](#)

<sup>122</sup> Kyiv Post, 24/07/2019, [url](#)

parties<sup>123</sup>.

### 1.2.3. 2020 : un parti qui maintient ses activités publiques malgré tout

En 2020, malgré les déboires du Parti communiste, son dirigeant, Petro SYMONENKO, continue ses activités publiques<sup>124</sup>. Le parti, dont le site web a été momentanément fermé<sup>125</sup>, dispose par ailleurs désormais d'un nouveau site, principalement en langue russe<sup>126</sup>, et compte également une chaîne de diffusion sur le site réseau de partage de vidéos Youtube<sup>127</sup>.

Sur sa chaîne Youtube, le logo du parti apparaît modifié pour ne comporter qu'une simple étoile, sans le symbole de la faucille et du marteau<sup>128</sup>, et afin de ne pas faire de référence interdite au communisme, son nom apparaît dans sa version abrégée « PCU »<sup>129</sup>. Sur le site, les Statuts du parti, en langue ukrainienne, font toutefois référence au « Parti communiste d'Ukraine »<sup>130</sup>.

Le 13 janvier 2020, Petro SYMONENKO est présent quant à lui sur le plateau de « 112 », une chaîne de télévision ukrainienne à audience nationale<sup>131</sup>. Le dirigeant communiste se rend également fréquemment à Moscou où il entretient les liens avec ses homologues du Parti communiste de la Fédération de Russie Guennadiï ZIOUGANOV et Pavel GROUDININE<sup>132</sup>.

Le 27 janvier 2020, en tant que membre d'honneur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)<sup>133</sup>, il livre un discours devant le Groupe des gauches européennes unies, à Strasbourg<sup>134</sup>, à l'occasion duquel il dénonce les atteintes aux droits humains et aux libertés en Ukraine, mettant notamment en exergue les lois « sur la dé-communisation » mais aussi la réforme du Code électoral, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui, selon lui, « écarte du processus politique tous les partis et toutes les forces réellement d'opposition »<sup>135</sup>.

Petro SYMONENKO souligne les interdictions faites *de facto* à tous les candidats du KPU de se présenter aux élections, en violation des normes internationales et la Constitution de l'Ukraine<sup>136</sup>, et alerte sur un projet de loi en préparation « sur les médias et la désinformation », lequel contiendrait également une disposition interdisant de présenter favorablement tout ancien dirigeant communiste de l'Union soviétique<sup>137</sup>.

---

<sup>123</sup> Kyiv Post, 05/08/2019, [url](#) ; RBK- Ukraïna, 05/08/2019, [url](#)

<sup>124</sup> Rambler, 30/08/2018, [url](#)

<sup>125</sup> 112 UA, 25/07/2018, [url](#)

<sup>126</sup> Site du KPU, s. d., [url](#)

<sup>127</sup> 112 UA, 25/07/2018, [url](#)

<sup>128</sup> 112 UA, 25/07/2018, [url](#)

<sup>129</sup> 112 UA, 25/07/2018, [url](#)

<sup>130</sup> Site du KPU, « Статут Комуністичної партії України » (ukrainien, « Statuts du Parti communiste d'Ukraine), s. d., [url](#)

<sup>131</sup> Site du KPU, 13/01/2020, [url](#)

<sup>132</sup> Rambler, 30/08/2018, [url](#)

<sup>133</sup> Rambler, 30/08/2018, [url](#)

<sup>134</sup> Site du KPU, 27/01/2020, [url](#) ; Pravda, 30/01/2020, [url](#)

<sup>135</sup> Site du KPU, 27/01/2020, [url](#) ; Pravda, 30/01/2020, [url](#)

<sup>136</sup> Site du KPU, 27/01/2020, [url](#) ; Pravda, 30/01/2020, [url](#)

<sup>137</sup> Site du KPU, 27/01/2020, [url](#) ; Pravda, 30/01/2020, [url](#)

## 2. Violences, arrestations et poursuites judiciaires

### 2.1. Violences ultranationalistes contre des sympathisants et militants communistes

Au cours de la période qui suit la « Révolution de la Dignité » de 2014<sup>138</sup>, les sympathisants et militants communistes sont victimes de nombreux actes de violences, dont un grand nombre est perpétré par des membres des groupes ultranationalistes d'extrême-droite.

En mai 2015, un rapport de l'Association internationale des juristes démocrates (IADL) qualifie d'« innombrables »<sup>139</sup> ces actes de violence, commis dans un climat d'impunité et « d'hystérie anti-communiste »<sup>140</sup> contre les dirigeants, membres, sympathisants et locaux du Parti communiste<sup>141</sup>. Ceux-ci ne visent toutefois pas uniquement les membres du Parti communiste, mais concernent l'ensemble des militants de la mouvance communiste<sup>142</sup>. La liste ci-dessous recense certaines d'entre elles, sans vouloir être exhaustive :

Le 2 mai 2014, plusieurs militants communistes figurent<sup>143</sup> parmi les victimes de l'incendie de la Maison des syndicats, à Odessa<sup>144</sup>, qui fait entre 42 et une soixantaine de victimes selon les sources<sup>145</sup>, toutes des militants de gauche ou des syndicalistes<sup>146</sup>. Considéré comme criminel, cet incendie est attribué à des groupes de hooligans liés à l'organisation nationaliste d'extrême-droite « Pravy Sektor » (« Secteur droit »)<sup>147</sup>. Lors du même événement, certaines personnes sont également visées par des armes à feu ou des armes blanches<sup>148</sup>

Le 20 mai 2014, Denis LEVINE<sup>149</sup>, membre de « Borotba » (« La Lutte »), une organisation de gauche distincte du Parti communiste, échappe à une tentative d'enlèvement par le groupe « Pravy Sektor » sur une place publique de Kharkiv<sup>150</sup>.

Le 24 juin 2014, Mariia MATIOUCHENKO, une militante de gauche, est enlevée à son domicile de Dnipro par des inconnus, possiblement membres du Service de sécurité d'Ukraine (SBU)<sup>151</sup>.

Le 12 septembre 2014, Vladislav VOÏTSEKHOVSKII, militant de l'organisation « Borotba » et rescapé de l'incendie de la Maison des syndicats d'Odessa, est arrêté par le SBU à Odessa<sup>152</sup>.

Le 9 mai 2016, alors que depuis les lois de dé-communisation de 2015, le pays ne fait officiellement plus usage du terme « Grande Guerre patriotique », encore en usage en Russie pour désigner les célébrations de la fin de la Seconde Guerre mondiale<sup>153</sup>, les manifestations du « Jour de la Victoire contre le nazisme », qui se

---

<sup>138</sup> DIDR, 30/10/2015, [url](#)

<sup>139</sup> Nations unies, Assemblée générale, Conseil des Droits de l'Homme, 10/05/2015, p.2, [url](#)

<sup>140</sup> Nations unies, Assemblée générale, Conseil des Droits de l'Homme, 10/05/2015, p.2, [url](#)

<sup>141</sup> Nations unies, Assemblée générale, Conseil des Droits de l'Homme, 10/05/2015, p.2, [url](#)

<sup>142</sup> Pravda, 22/05/2014, [url](#) ; Polit, 24/06/2014, [url](#)

<sup>143</sup> L'Humanité, 05/02/2015, [url](#)

<sup>144</sup> L'Humanité, 05/02/2015, [url](#) ; DIDR, 30/10/2015, [url](#)

<sup>145</sup> DIDR, 30/10/2015, [url](#)

<sup>146</sup> L'Humanité, 05/02/2015, [url](#)

<sup>147</sup> DIDR, 30/10/2015, [url](#)

<sup>148</sup> L'Humanité, 05/02/2015, [url](#) ; DIDR, 30/10/2015, [url](#)

<sup>149</sup> Polit, 24/06/2014, [url](#)

<sup>150</sup> Pravda, 22/05/2014, [url](#) ; Polit, 24/06/2014, [url](#)

<sup>151</sup> Polit, 24/06/2014, [url](#)

<sup>152</sup> Odessa Media, 13/09/2014, [url](#)

<sup>153</sup> La Croix, 09/05/2017, [url](#)

déroulent dans la ville de Tcherkassy<sup>154</sup> donnent lieu à des affrontements entre des militants d'extrême-droite du parti Svoboda et du bataillon paramilitaire Azov, et des vétérans de guerre<sup>155</sup>. Ces derniers, qui entendent défiler avec le drapeau communiste, doivent se réfugier dans le bâtiment administratif de la ville<sup>156</sup>.

Le 9 mai 2017, à Kiev le défilé du « régiment des immortels », qui rassemble des descendants de soldats morts pendant la Seconde Guerre mondiale sur le modèle de celui de Moscou, est autorisé par les autorités<sup>157</sup>. Pour autant, les organisations nationalistes annoncent vouloir saboter l'événement<sup>158</sup>, qui se déroule sous haute surveillance policière<sup>159</sup>. Des heurts ont également lieu dans la ville de Dnipro<sup>160</sup>. Au total, huit civils et six agents de police sont blessés<sup>161</sup>. Des affrontements entre membres d'organisations nationalistes d'extrême-droite et participants aux marches commémoratives sont également recensés à Kharkiv, Zaporojié et Mykolaiv<sup>162</sup>. Amnesty International demande que les violences fassent l'objet d'enquêtes réelles et non-biaisées<sup>163</sup>.

Le 7 février 2018, deux membres du Parti communiste et du « Comité antifasciste d'Ukraine » sont blessés par un groupe d'individus qui veut leur dérober du matériel concernant les violences du 2 mai 2014 à Odessa<sup>164</sup>. Cette attaque est revendiquée dans la foulée sur le réseau social Facebook par le chef de la cellule de Kiev du groupe d'extrême-droite « Corps national »<sup>165</sup>. Le 15 février 2018, les deux victimes, qui ont déposé plainte, ne sont pas toujours pas informées de la suite donnée à celle-ci, mais sont mises en garde par la police qui les incite à restreindre leurs activités politiques<sup>166</sup>.

Le 10 octobre 2018, le député national de la Rada et membre du Parti radical, Igor MOSSIYTCHOUK, menace sur son compte Facebook le dirigeant du Parti communiste Petro SYMONENKO de subir le « même destin qu'Oles BOUZINA »<sup>167</sup>, journaliste et écrivain réputé pro-russe, assassiné à Kiev en avril 2015<sup>168</sup>. Dans cette même publication, Igor MOSSIYTCHOUK appelle les « patriotes anonymes » et le « camarade Mauser » (nom d'un revolver allemand) à « faire leur travail »<sup>169</sup>.

Le Parti communiste qualifie ces propos d'appel au meurtre tombant sous le coup des articles 14, 15, 27 et 129 du Code pénal et passibles jusqu'à 5 ans de prison<sup>170</sup>. Il rappelle qu'Igor MOSSIYTCHOUK est lié depuis 1994 aux organisations d'extrême-droite « UNA-UNSO » et « Patriote d'Ukraine/Assemblée sociale-nationale », qu'il est proche des milieux néo-nazis, qu'il a été condamné à 6 ans de prison pour avoir tenté un attentat terroriste à Kiev en 2011, à la date du jour de l'Indépendance, mais qu'il a été gracié suite aux événements politiques de 2014<sup>171</sup>.

---

<sup>154</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 11/05/2016, [url](#)

<sup>155</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 11/05/2016, [url](#)

<sup>156</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 11/05/2016, [url](#)

<sup>157</sup> La Croix, 09/05/2017, [url](#)

<sup>158</sup> RIA Novosti, 08/05/2017, [url](#)

<sup>159</sup> La Croix, 09/05/2017, [url](#) ; 112 UA, 09/05/2017, [url](#)

<sup>160</sup> US Department of State, « UKRAINE 2017 HUMAN RIGHTS REPORT », 2018, p.10 et p.20, [url](#) ; 112 UA, 09/05/2017, [url](#)

<sup>161</sup> 112 UA, 09/05/2017, [url](#) ; 112 UA, 10/05/2017, [url](#)

<sup>162</sup> 112 UA, 09/05/2017, [url](#)

<sup>163</sup> 112 UA, 10/05/2017, [url](#)

<sup>164</sup> Nations unies, Bureau du Haut-Commissaire pour les Droits Humains (rapport), 2018, p.48, [url](#)

<sup>165</sup> Nations unies, Bureau du Haut-Commissaire pour les Droits Humains (rapport), 2018, p.48, [url](#)

<sup>166</sup> Nations unies, Bureau du Haut-Commissaire pour les Droits Humains (rapport), 2018, p.48, [url](#)

<sup>167</sup> In Defense of Communism, 13/10/2018,

<sup>168</sup> Gazeta, 16/04/2015, [url](#)

<sup>169</sup> In Defense of Communism, 13/10/2018, [url](#)

<sup>170</sup> In Defense of Communism, 13/10/2018, [url](#)

<sup>171</sup> In Defense of Communism, 13/10/2018, [url](#)

## 2.2. Poursuites judiciaires visant le parti et ses sympathisants

Après 2014, la sécession de la Crimée et son annexion par la Russie, le conflit dans l'Est du pays et l'entrée en vigueur des lois de « dé-communisation » de 2015 (cf. 1.2.1), de nombreuses poursuites judiciaires sont également ouvertes contre des sympathisants et militants communistes.

Le 30 août 2018, dans un portrait qui lui est consacré par le journal ukrainien « Oukrainskaïa Pravda » (journal en Ukraine non lié au Parti communiste) et repris sur le site russe « Rambler.ru », Petro SYMONENKO fait état de « 400 affaires pénales » ouvertes contre des communistes, dont cinq le visent<sup>172</sup>. La liste ci-dessous recense certaines d'entre elles, mais ne se veut pas exhaustive :

Le 9 mai 2016, la police de la région de Tcherkassy (centre du pays) annonce sur son site web avoir ouvert une enquête criminelle contre des vétérans ayant cherché à déployer des drapeaux communistes lors des manifestations du « Jour de la Victoire contre le nazisme », célébré le 9 mai<sup>173</sup>. Ces derniers sont poursuivis en application de l'article 436-1 du Code pénal résultant des lois de « dé-communisation »<sup>174</sup>.

Le 31 mars 2016, une déclaration publique du dirigeant communiste Petro SYMONENKO est relayée par l'agence de presse russe RIA Novosti, selon laquelle « les autorités ukrainiennes continuent de persécuter les représentants du Parti communiste d'Ukraine » et « de les traîner dans les cachots »<sup>175</sup>.

En juillet 2016, dans l'Est du pays, un tribunal de district de la ville de Kharkiv, ordonne l'arrestation et le maintien en détention pendant deux mois d'Alla ALEKSANDROVSKAIA, ancienne dirigeante et députée du parti communiste pour la région de Kharkiv. Alla ALEKSANDROVSKAIA, dont l'avocat déclare le 29 août 2016, que la détention est prolongée de 15 jours<sup>176</sup>, est soupçonnée d'atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de tentative de corruption de députés<sup>177</sup>.

Le 9 mai 2017, 31 personnes sont arrêtées à Kiev lors du défilé du « régiment des immortels »<sup>178</sup>, dont 6 sont placés en détention pour usage de symboles interdits<sup>179</sup>. Dans la ville de Dnipro, des participants à la marche commémorative, qui brandissent des drapeaux considérés comme des symboles de l'époque soviétique<sup>180</sup>, sont arrêtés par les forces de police<sup>181</sup> et quinze placés en détention<sup>182</sup>. Amnesty International, qui estime que les lois de « dé-communisation » vont à l'encontre de la liberté d'expression et de manifestation pacifique, demande leur libération<sup>183</sup>.

Le 16 mai 2017, une loi interdit le port du « Ruban de Saint-Georges »<sup>184</sup>, arboré par certains participants aux marches commémoratives. Rayé de noir et orange, il est associé à une distinction militaire de tradition russe ou soviétique<sup>185</sup>.

Le 14 mai 2017, un étudiant de l'université de Lviv, accusé d'avoir, entre mai 2015

---

<sup>172</sup> Rambler, 30/08/2018, [url](#)

<sup>173</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 11/05/2016, [url](#)

<sup>174</sup> Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 11/05/2016, [url](#)

<sup>175</sup> RIA Novosti, 31/03/2016, [url](#)

<sup>176</sup> RIA Novosti, 29/08/2016, [url](#)

<sup>177</sup> RIA Novosti, 29/08/2016, [url](#)

<sup>178</sup> La Croix, 09/05/2017, [url](#)

<sup>179</sup> 112 UA, 10/05/2017, [url](#)

<sup>180</sup> US Department of State, « UKRAINE 2017 HUMAN RIGHTS REPORT », 2018, p.10 et p.20, [url](#) ; 112 UA, 09/05/2017, [url](#)

<sup>181</sup> US Department of State, « UKRAINE 2017 HUMAN RIGHTS REPORT », 2018, p.10 et p.20, [url](#) ; 112 UA, 09/05/2017, [url](#)

<sup>182</sup> 112 UA, 09/05/2017, [url](#) ; 112 UA, 10/05/2017, [url](#)

<sup>183</sup> 112 UA, 10/05/2017, [url](#)

<sup>184</sup> US Department of State, « UKRAINE 2017 HUMAN RIGHTS REPORT », 2018, p.20, [url](#)

<sup>185</sup> US Department of State, « UKRAINE 2017 HUMAN RIGHTS REPORT », 2018, p.20, [url](#)



et avril 2016, diffusé sur le réseau social Facebook des photographies, textes et autres documents comportant les symboles communistes, est condamné à deux ans et demi de restriction de liberté<sup>186</sup> par le tribunal du district de Halytsky, en vertu des dispositions de la loi dite de « dé-communisation »<sup>187</sup>. Le jeune homme, qui reconnaît les charges d'accusation, collabore avec les autorités du Ministère public<sup>188</sup>.

Le 8 mai 2018, le SBU annonce plusieurs perquisitions visant les directions du Parti communiste dans le cadre d'une affaire ouverte pour « actes visant à prendre le pouvoir et accomplir un coup d'Etat »<sup>189</sup>. A cette occasion, des symboles communistes interdits sont saisis ; symboles que les membres du parti auraient planifié d'utiliser vue de déstabiliser du pays lors des commémorations du « Jour de la Victoire » célébré 9 mai.

Au domicile de Petro SYMONENKO, le SBU annonce avoir saisi un pistolet « APS » (pistolet automatique de type Stetchkine), un silencieux et 120 cartouches<sup>190</sup>. Il déclare avoir également découvert « des documents de propagande orientés vers un changement politique par la force, un renversement de l'ordre constitutionnel ou la prise du pouvoir d'Etat »<sup>191</sup>.

Le Parti communiste confirme ces perquisitions, précisant qu'elles ont été conduites le 8 mai au matin dans ses bureaux de Kiev, au domicile de son dirigeant et à celui du chef de l'organisation des jeunesses communistes (Komsomol), Mikhaïl KONOVIATCH<sup>192</sup>. Selon le Parti communiste, cette démonstration de force du SBU a pour but d'empêcher la bonne tenue des festivités du lendemain<sup>193</sup>, qui se déroulent toutefois dans un calme relatif selon la presse<sup>194</sup>.

Le 9 mai 2018, diverses infractions administratives, pour port de symboles soviétiques et/ou Ruban de Saint-Georges interdits, sont verbalisées par la police à l'occasion des marches des « régiments d'immortels » de Kiev et Dnipro<sup>195</sup>. A Odessa, les forces de l'ordre interviennent pour expulser de la marche des personnes préférant des slogans anti-fascistes et/ou favorables aux séparatistes du Donbass et au Président russe Vladimir POUTINE<sup>196</sup>. En tout, 28 personnes sont arrêtées dont 16 font l'objet d'un procès-verbal pour « propagande du Ruban de Saint-Georges »<sup>197</sup>. A Dnipro, toutefois, le tribunal administratif se déclare régulièrement incompétent pour ordonner le paiement de ces amendes réclamées par la police<sup>198</sup>.

Le 10 mai 2018, Petro SYMONENKO, qui est accusé d'activités antigouvernementales, pour avoir notamment témoigné de la situation en Ukraine devant des parlementaires européens, à Bruxelles, en avril 2014<sup>199</sup>, d'avoir « trahi la patrie », « financé des terroristes et les séparatistes » et « instauré des groupuscules organisés ayant combattu dans le Donbass »<sup>200</sup>, se rend à la Direction

---

<sup>186</sup> Unian (Agence de presse), 14/05/2017, [url](#) ; Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 15/05/2017, [url](#)

<sup>187</sup> Unian (Agence de presse), 14/05/2017, [url](#) ; Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 15/05/2017, [url](#)

<sup>188</sup> Unian (Agence de presse), 14/05/2017, [url](#) ; Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), 15/05/2017, [url](#)

<sup>189</sup> RIA Novosti, 08/05/2018, [url](#)

<sup>190</sup> RIA Novosti, 09/05/2018, [url](#) ; Kyiv Post, 10/05/2018, [url](#)

<sup>191</sup> RIA Novosti, 09/05/2018, [url](#) ; Kyiv Post, 10/05/2018, [url](#)

<sup>192</sup> RIA Novosti, 08/05/2018, [url](#)

<sup>193</sup> RIA Novosti, 08/05/2018, [url](#)

<sup>194</sup> UNIAN, 10/05/2018, [url](#)

<sup>195</sup> UNIAN, 10/05/2018, [url](#)

<sup>196</sup> UNIAN, 10/05/2018, [url](#)

<sup>197</sup> Strana UA, 11/05/2018, [url](#)

<sup>198</sup> Strana UA, 11/05/2018, [url](#)

<sup>199</sup> Investig'Action, 26/08/2016, [url](#)

<sup>200</sup> Investig'Action, 26/08/2016, [url](#)

principale du SBU de Kiev et sa région, où il est convoqué pour interrogatoire<sup>201</sup>. Le dirigeant du Parti communiste estime que ces accusations et poursuites intentées contre lui, en application des articles 109 et 111 du Code pénal ukrainien<sup>202</sup>, ont pour objectif de « (lui) faire peur et (l')obliger à renoncer à (s)es activités politiques »<sup>203</sup>.

### 2.3. Interdiction du « Journal des travailleurs »

Fin avril 2019, se fondant sur les résultats des perquisitions menées en mai 2018 au bureau du Comité central du parti communiste et au domicile de Petro SYMONENKO<sup>204</sup>, une procédure d'interdiction est intentée par le ministère de la Justice contre « le Journal des travailleurs » (« Rabotchaïa gazeta »)<sup>205</sup>, au motif qu'il cite Marx et Lénine et formule des commentaires faisant l'éloge des réalisations de l'Ukraine durant la période soviétique<sup>206</sup>.

Petro SYMONENKO souligne que le journal publié, depuis 1951 en ukrainien et russe et comptant jusqu'à 600 000 abonnés quotidiens, met en lumière « la nature positive de la période soviétique, sur les conquêtes sociales de la République socialiste soviétique d'Ukraine en collaboration avec les républiques fraternelles de l'Union »<sup>207</sup>. Le Comité central du KPU dénonce par ailleurs des falsifications et des manipulations, les agents de police ayant, selon lui, fabriqué eux-mêmes des autocollants appelant à prendre les armes durant la journée du 9 mai supposément découverts lors des perquisitions de 2018, et par la suite utilisés par les autorités pour interpréter un appel de Petro SYMONENKO à continuer la lutte, publié dans la « Rabotchaïa gazeta », comme une invitation à renverser le régime par les armes<sup>208</sup>.

Le 17 mai 2019, un appel à la solidarité internationale, lancé aux rédactions de journaux étrangers par « le Journal des travailleurs », est relayé par le journal britannique de gauche « Morning Star »<sup>209</sup>, dans lequel son rédacteur-en-chef Anatoly KRIVOLAPOV<sup>210</sup> dénonce une attaque contre la liberté d'expression du fait de ses positions critiques envers le gouvernement ukrainien<sup>211</sup>.

Le 19 août 2019, la décision d'interdiction du journal est confirmée par le tribunal administratif du district de Kiev<sup>212</sup>. Courant octobre 2019, l'affaire est relayée au Parlement européen par Mostas PAPADAKIS, un parlementaire du Parti communiste grec<sup>213</sup>, qui réussit à interpeller le ministre ukrainien des Affaires étrangères en visite dans l'hémicycle<sup>214</sup>. Ce dernier admet que le Parti communiste est l'objet d'atteintes en Ukraine depuis le précédent gouvernement, et déclare qu'« aucune idéologie ne devrait être interdite »<sup>215</sup>.

Fin octobre 2019, alors qu'un appel intenté contre l'interdiction du « Journal des travailleurs » doit être examiné le 6 novembre par la 6<sup>ème</sup> Cour administrative d'appel de Kiev, la rédaction du journal et le Comité central du Parti communiste

---

<sup>201</sup> Kyiv Post, 10/05/2018, [url](#) ; RBK- Ukraïna, 10/05/2018, [url](#)

<sup>202</sup> RIA Novosti, 09/05/2018, [url](#) ; RBK- Ukraïna, 10/05/2018, [url](#) ; Kyiv Post, 10/05/2018, [url](#)

<sup>203</sup> Investig'Action, 26/08/2016, [url](#)

<sup>204</sup> In Defense of Communism, 30/04/2019, [url](#)

<sup>205</sup> In Defense of Communism, 30/04/2019, [url](#) ; Morning Star, 17/05/2019, [url](#)

<sup>206</sup> Morning Star, 17/05/2019, [url](#)

<sup>207</sup> Parti « Communistes », 25/08/2019, [url](#)

<sup>208</sup> In Defense of Communism, 30/04/2019, [url](#)

<sup>209</sup> Morning Star, 17/05/2019, [url](#)

<sup>210</sup> Morning Star, 17/05/2019, [url](#)

<sup>211</sup> Morning Star, 17/05/2019, [url](#)

<sup>212</sup> Parti « Communistes », 25/08/2019, [url](#) ; In Defense of Communism, 27/10/2019, [url](#)

<sup>213</sup> In Defense of Communism, 17/10/2019 [url](#) ; In Defense of Communism, 27/10/2019, [url](#)

<sup>214</sup> In Defense of Communism, 17/10/2019 [url](#)

<sup>215</sup> In Defense of Communism, 17/10/2019 [url](#)

lancent un nouvel appel à la solidarité internationale<sup>216</sup>. Le 27 novembre 2019, toutefois, la 6<sup>ème</sup> Cour administrative d'appel confirme le jugement de première instance et l'interdiction de « Rabotchaïa gazeta »<sup>217</sup>. Dans un communiqué, le Comité central du Parti communiste souligne alors que la victoire de Volodymyr ZELINSKY à l'élection présidentielle de mai 2019 n'a rien changé à la politique des autorités<sup>218</sup>.

---

<sup>216</sup> In Defense of Communism, 27/10/2019, [url](#)

<sup>217</sup> In Defense of Communism, 29/11/2019, [url](#)

<sup>218</sup> In Defense of Communism, 29/11/2019, [url](#)

## Bibliographie

Sites web consultés entre le 29/01/2020 et le 06/04/2020.

### Document DIDR

DIDR, « Ukraine : Situation des anciens militants du parti des Régions », Ofpra, 30/10/2015

[https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/65\\_didrukraine\\_situation\\_des\\_anciens\\_militants\\_du\\_parti\\_des\\_regions\\_ofpra\\_30102015.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/65_didrukraine_situation_des_anciens_militants_du_parti_des_regions_ofpra_30102015.pdf)

### Texte juridique

Ukraine, Rada suprême (Parlement ukrainien), « Проект Закону про засудження комуністичного та націонал-соціалістичного (нацистського) тоталітарних режимів в Україні та заборону пропаганди їх символіки » (« Projet de loi condamnant les régimes totalitaires communiste et national-socialiste (nazi) en Ukraine et interdisant la propagande de leurs symboles »), 06/04/2015 (date d'enregistrement à la Rada)

[http://w1.c1.rada.gov.ua/pls/zweb2/webproc4\\_1?pf3511=54670](http://w1.c1.rada.gov.ua/pls/zweb2/webproc4_1?pf3511=54670)

### Organisations intergouvernementales

Nations unies, Bureau du Haut-Commissaire pour les Droits Humains (rapport), « Report on the human rights situation in Ukraine, 16 November 2017 to 15 February 2018 », 2018

[https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ReportUkraineNov2017-Feb2018\\_EN.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ReportUkraineNov2017-Feb2018_EN.pdf)

Commission de Venise, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/ Bureau des institutions démocratiques et des Droits de l'Homme (BIDDH), Conseil de l'Europe, « Joint Interim Opinion on The Law Of Ukraine on the Condemnation of the Communist and National Socialist (Nazi) Regimes and Prohibition of Propaganda of their Symbols », 21/12/2015

[https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD\(2015\)041-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD(2015)041-e)

Nations unies, Assemblée générale, Conseil des Droits de l'Homme, « Written statement submitted by the International Association of Democratic Lawyers (IADL), a non-governmental organization in special consultative status » 10/05/2015

[https://www.ecoi.net/en/file/local/1048389/1930\\_1434525673\\_g1512028.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/1048389/1930_1434525673_g1512028.pdf)

Conseil de l'Europe, « Autonomies locales, intégrité territoriale et protection des minorités », 01/01/1997, 347 p.

<https://books.google.fr/books?id=DrFNoNmTdacC&pg=PA150&lpg=PA150&dq=crim%C3%A9e+pr%C3%A9sident+novembre+1994&source=bl&ots=PaEgcMCobM&sig=ACfU3U2YOnn9nfYUzgFd3Ia0dnpMEo2ggw&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwj5ysCVu-LnAhWfX4UKHQ7QC20Q6AEwA3oECAoQAQ#v=onepage&q=crim%C3%A9e%20pr%C3%A9sident%20novembre%201994&f=false>

### Ouvrage

Abel POLESE, "Ukraine 1991-2006: Where are all the Communists Gone?", dans Uwe BACKES and Patrick Moreau (eds.), "Communist Parties in Eastern Europe after 1989". V&R: Gottingen, 2008

<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=12&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj78uvl4tjnAhUFhRoKHeOACTg4ChAWMAF6BAgDEAE&url=https%3A%2F>

[https://www.researchgate.net/publication/300590817\\_Ukraine\\_1991-2006\\_-\\_Where\\_Have\\_All\\_the\\_Communists\\_Gone&usq=A0vVaw3a0Yw4YWmM3Qbk5I1eUz\\_U](https://www.researchgate.net/publication/300590817_Ukraine_1991-2006_-_Where_Have_All_the_Communists_Gone&usq=A0vVaw3a0Yw4YWmM3Qbk5I1eUz_U)

### Think thanks, universités et centres de recherches

Viatcheslav AVIOUTSKII, « La Révolution orange en tant que phénomène géopolitique », Hérodote, n° 129, 02/2008  
<https://www.cairn.info/revue-herodote-2008-2-page-69.htm#>

Fondation Robert Schuman, « Elections législatives en Ukraine, 30 septembre 2007 », 30/09/2007  
<https://www.robert-schuman.eu/fr/oee/0716-elections-legislatives-en-ukraine-30-septembre-2007>

Ioulia SHUKAN, « Ukraine : les principaux enjeux de la vie politique depuis la Révolution orange », Les Etudes du CERI, n° 134, 04/2007  
<file:///media/fuse/drivefs-0d5e4577c5a7e1e70df694fb7dfed48/root/etude134.pdf>

Perspective Monde, « Parti communiste ukrainien », Université de Sherbrooke, Québec, Canada, n.d  
<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMParti?codePays=UKR&codeParti=pcu>

### Institutions nationales

US Department of State, « UKRAINE 2017 HUMAN RIGHTS REPORT », 2018  
<https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/01/Ukraine.pdf>

Ukraine, Bureau du Procureur pour la région de Lviv, « Засуджено юнака, який пропагував комуністичну ідеологію » (« Un jeune homme qui a promu l'idéologie communiste a été condamné »), 10/05/2017  
[https://lviv.gp.gov.ua/ua/news.html?\\_m=publications&\\_c=view&\\_t=rec&id=207411](https://lviv.gp.gov.ua/ua/news.html?_m=publications&_c=view&_t=rec&id=207411)

Ukraine, ministère de la Justice, département de l'enregistrement officiel et du notariat », « Комуністична партія України » (« Parti communiste d'Ukraine »), s. d.  
[http://ddr.minjust.gov.ua/uk/6ef331327c38394be792bd8e43a93a52/komunistychna\\_parity\\_ukrayiny\\_onovlena/](http://ddr.minjust.gov.ua/uk/6ef331327c38394be792bd8e43a93a52/komunistychna_parity_ukrayiny_onovlena/)

### Organisations non gouvernementales

Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), « 'Banned' Ukrainian Communist Party puts forward candidate for Presidential Elections », 08/01/2019  
<http://khpg.org/en/index.php?id=1546645733>

Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), « Ukrainian student sentenced for 'propaganda of communism' on Facebook », 15/05/2017  
<http://khpg.org/en/index.php?id=1494505913>

Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), « 'Decommunization' in Ukraine Carried Out Using Communist Methods », 09/06/2016  
<http://khpg.org/index.php?id=1462928536>

Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), « 5 years for a red flag? Controversial decommunization law used against Ukrainian veterans », 11/05/2016  
<http://khpg.org/index.php?id=1462905029>

Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), « Ukraine's Decommunisation Law hammered by Venice Commission for violating democratic standards », 21/12/2015  
<http://khpg.org/en/index.php?id=1450571329>

Amnesty international, « Ukraine. L'interdiction du Parti communiste est un coup porté à la liberté d'expression dans le pays », 17/12/2015  
<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/12/ukraine-communist-party-ban-decisive-blow-for-freedom-of-speech-in-the-country/>

Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), « President signs dangerously flawed 'decommunization' laws », 16/05/2015,  
<http://khpg.org/en/index.php?id=1431743447>

Human Rights in Ukraine (Website du Groupe de protection des droits humains de Kharkiv), « Analysis of the Law on Prohibiting Communist Symbols », 03/05/2015  
<http://khpg.org/en/index.php?id=1430564974>

## Médias

Pravda, « Наглый грабёж и дискриминация » (« Un vol éhonté et une discrimination »), 30/01/2020  
<https://gazeta-pravda.ru/issue/9-30941-30-yanvary-a-2020-goda/naglyy-grabyezh-i-diskriminatsiya/>

RBK- Ukraïna, « Суд рассмотрит дело о запрете Компартии в Украине » (« Un tribunal est saisi de l'examen d'une l'affaire au sujet de l'interdiction du Parti communiste en Ukraine »), 05/08/2019  
<https://www.rbc.ua/rus/news/sud-rassmotrit-delo-zaprete-kompartii-ukraine-1564994632.html>

Kyiv Post, « Symonenko seeking to annul order about Communist party ban », 05/08/2019  
<https://www.kyivpost.com/ukraine-politics/symonenko-seeking-to-annul-order-about-communist-partys-incompliance-with-decommunization.html>

Kyiv Post, « Symonenko, Communist party seek to overturn order on de-communization », 24/07/2019  
<https://www.kyivpost.com/ukraine-politics/symonenko-communist-party-seek-to-overturn-order-on-de-communization.html>

Kyiv Post, « CEC refuses to register Communist Party parliamentary candidates », 24/06/2019  
<https://www.kyivpost.com/ukraine-politics/cec-refuses-to-register-communist-party-parliamentary-candidates.html>

RIA Novosti, « ЦИК Украины отказал Компартии в регистрации на выборах в Раду » (« La Commission électorale central a refusé d'enregistrer le Parti communiste aux élections à la Rada »), 22/06/2019  
<https://ria.ru/20190622/1555823218.html>

Morning Star, « Ukrainian newspaper faces ban – for quoting Marx », 17/05/2019  
<https://morningstaronline.co.uk/article/w/ukrainian-journalists-appeal-international-solidarity>

RIA Novosti, « Симоненко обжаловал отказ ЦИК регистрировать его кандидатом в президенты » (« Symonenko fait un recours contre le refus de la CEC d'enregistrer sa candidature à la présidentielle »), 06/02/2019 <https://ria.ru/20190206/1550470573.html>



Kyiv Post, « Election commission refuses to register Symonenko, Solovyev as presidential candidates », 02/02/2019

<https://www.kyivpost.com/ukraine-politics/election-commission-refuses-to-register-symonenko-solovyev-as-presidential-candidates.html>

Ukraina, « Краткий курс угасания Компартии Украины. Лидер КПУ Симоненко перед последним выбором » (« Petit cours sur l'extinction du Parti communiste d'Ukraine. Le dirigeant du KPU Symonenko face à ses dernières élections »), 11/01/2019

<https://ukraina.ru/exclusive/20190111/1022315301.html>

Le Point, « Ioulia Timochenko, icône controversée de la révolution ukrainienne », 22/01/2019

[https://www.lepoint.fr/monde/ioulia-timochenko-icone-controversee-de-la-revolution-ukrainienne-22-01-2019-2287825\\_24.php#](https://www.lepoint.fr/monde/ioulia-timochenko-icone-controversee-de-la-revolution-ukrainienne-22-01-2019-2287825_24.php#)

Rambler, « Украинская правда»: как живет запрещенная Компартия Украины », (« Oukraïnskaïa pravda : comment vit le Parti communiste d'Ukraine interdit », 30/08/2018

<https://news.rambler.ru/ukraine/40685009-ukrainskaya-pravda-kak-zhivet-zapreshennaya-kompartiya-ukrainy/>

112 UA (Agence de presse ukrainienne), « Is Communist Party banned in Ukraine? », 25/07/2018

<https://112.international/article/is-communist-party-banned-in-ukraine-30536.html>

Strana UA, « За георгиевскую ленту наказать нельзя. Суды не имеют полномочий применять админштрафы » (« Il n'est pas possible de sanctionner le port du Ruban de Saint-Georges. Les juges n'ont pas compétence de mettre en œuvre les amendes administratives »), 11/05/2018

<https://strana.ua/articles/analysis/140379-pochemu-nelzja-nakazat-za-heorhievskuju-lentu-v-ukrainskom-sude-administrativnym-shtrafom.html>

UNIAN, « Victory Day across Ukraine: No St. George ribbons in Kyiv while Odesa hears "Hail Putin!" and occupied Donetsk sees "parade" », 10/05/2018

<https://www.unian.info/society/10111157-victory-day-across-ukraine-no-st-george-ribbons-in-kyiv-while-odesa-hears-hail-putin-and-occupied-donetsk-sees-parade.html>

Kyiv Post, « Ukrainian Communist Party leader Symonenko questioned at SBU », 10/05/2018

<https://www.kyivpost.com/ukraine-politics/ukrainian-communist-party-leader-symonenko-questioned-sbu.html>

RBK- Ukraina, « Симоненко допрашивают в СБУ » (« Simonenko est interrogé par le SBU »), 10/05/2018

<https://www.rbc.ua/rus/news/simonenko-vyzvali-dopros-sbu-1525963091.html>

RIA Novosti, « СБУ изъяла у лидера компартии Украины пистолет с глушителем и 120 патронов » (« Le SBU a saisi chez le dirigeant du Parti communiste d'Ukraine un pistolet avec un silencieux et 120 cartouches »), 09/05/2018

<https://ria.ru/20180509/1520197543.html>

RIA Novosti, « В Компартии Украины прокомментировали обыски СБУ у руководства организации » (« Au Parti communiste d'Ukraine, on a commenté la perquisition effectuée par le SBU à la direction de l'organisation »), 08/05/2018

<https://ria.ru/20180508/1520139354.html>

RIA Novosti, « Компартия Украины призвала ООН рассмотреть нарушение прав человека в стране » (« Le Parti communiste d'Ukraine a interpellé l'ONU pour étudier les violations des droits de l'Homme dans le pays »), 21/03/2018  
<https://ria.ru/20180321/1516959928.html>

Unian (Agence de presse), « Young Ukrainian sentenced for 'propaganda of communism' on Facebook – human rights group », 14/05/2017  
<https://www.unian.info/society/1921374-young-ukrainian-sentenced-for-propaganda-of-communism-on-facebook-human-rights-group.html>

112 UA (Agence de presse ukrainienne), « Victory Day in Ukraine: "Immortal Regiment" and scirmishes with far-right », 10/05/2017  
<https://112.international/article/victory-day-in-ukraine-immortal-regiment-and-scirmishes-with-far-right-16741.html>

112 UA (Agence de presse ukrainienne), « Amnesty International demand to release those with Communist symbols detained on May 9 », 10/05/2017  
<https://112.international/politics/amnesty-international-demand-to-release-those-with-communist-symbols-detained-on-may-9-16752.html>

La Croix, « En Russie et en Ukraine, un 9 mai bien différent », 09/05/2017  
<https://www.la-croix.com/Monde/Europe/En-Russie-Ukraine-9-mai-Jour-Victoire-2017-05-09-1200845777>

112 UA (Agence de presse ukrainienne), « Victory Day in Ukraine: Rallies, marches, scuffles », 09/05/2017  
<https://112.international/society/victory-day-in-ukraine-rallies-marches-scuffles-16719.html>

RIA Novosti, « В Одессе демонтировали памятный камень маршалу Жукову » (« A Odessa, on a démonté le mémorial en pierre en l'honneur du maréchal Joukov »), 08/05/2017  
<https://ria.ru/20170508/1493877834.html>

Ukrainian News (Agence de presse), « ECHR Takes For Consideration Lawsuit From Communist Party of Ukraine Regarding Ban On Participation In Elections », 30/12/2016  
<https://ukranews.com/en/news/469851-echr-takes-for-consideration-lawsuit-from-communist-party-of-ukraine-regarding-ban-on-participation>

RIA Novosti, « Суд в Харькове продлил арест задержанной коммунистке Александровской » (« Le tribunal à Kharkiv a prolongé l'arrestation de la communiste détenue Aleksandrovskaïa »), 29/08/2016  
<https://ria.ru/20160829/1475525095.html>

112 UA (Agence de presse ukrainienne), « Contradictions in Ukraine's decommunization reform », 30/05/2016  
<https://112.international/article/ukraines-endemic-decommunization-from-karl-marx-to-taras-shevchenko-5222.html>

112 UA (Agence de presse ukrainienne), « 137 newspapers and magazines to be decommunized », 24/05/2016  
<https://112.international/society/137-newspapers-and-magazines-are-decommunized-5184.html>

112 UA (Agence de presse ukrainienne) « Poroshenko: We must complete decommunization, it is a matter of national security », 15/05/2016

<https://112.international/politics/poroshenko-we-must-complete-decommunization-it-is-a-matter-of-national-security-4877.html>

RIA Novosti, « КПУ: власти продолжают преследовать представителей Компартии Украины » (« Le KPU : les autorités continuent de poursuivre les représentants du Parti communiste d'Ukraine »), 31/03/2016

<https://ria.ru/20160331/1400423617.html>

RIA Novosti, « Высший админсуд Украины счел решение о запрете Компартии законным » (« La Haute Cour administrative d'Ukraine estime légale la décision d'interdiction du Parti communiste d'Ukraine »), 25/01/2016

<https://ria.ru/20160125/1364976079.html>

Agora Vox – Le média citoyen, « Ukraine : Interdiction du Parti Communiste la Commission de Venise condamne les lois anticommunistes comme antidémocratiques », 19/01/2016

<https://www.agoravox.fr/actualites/europe/article/ukraine-interdiction-du-parti-176637>

Denys GORBACH, "After the ban: a short history of Ukraine's Communist Party", Open Democracy, 08/01/2016

<https://www.opendemocracy.net/en/odr/after-ban-short-history-of-ukraine-s-communist-party/>

L'Humanité, « Ukraine. Interdit, le parti communiste voit rouge », 24/12/2015

<https://www.humanite.fr/ukraine-interdit-le-parti-communiste-voit-rouge-593948>

Ukraine Crisis Media Center, « La Commission de Venise a reconnu à l'Ukraine le droit de mettre en œuvre la décommunisation et d'établir une responsabilité pénale pour l'utilisation de la propagande des régimes totalitaires », 21/12/2015

<http://uacrisis.org/fr/38806-venetsijska-komisiya>

RIA Novosti, « Минюст Украины считает решение о запрете компартии законным » (« le ministère de la Justice d'Ukraine considère comme légale la décision d'interdiction du Parti communiste »), 21/12/2015

<https://ria.ru/20151221/1346352592.html>

The Guardian, « Kiev has a nasty case of anti-communist hysteria », 18/12/2015

<https://www.theguardian.com/world/2015/dec/18/ukraine-communist-party-ban-hysteria>

BFMTV, « L'Ukraine interdit le Parti communiste », 17/12/2015

<https://www.bfmtv.com/international/l-ukraine-interdit-le-parti-communiste-937789.html>

L'Humanité, « Ukraine. Le parti communiste interdit de se présenter aux futures élections », 28/07/2015

<https://www.humanite.fr/ukraine-le-parti-communiste-interdit-de-se-presenter-aux-futures-elections-580256>

112 UA (Agence de presse ukrainienne), « Ukraine says "goodbye" to Communist party », 24/07/2015

<https://112.international/politics/Ukraine-says-goodbye-to-Communist-party-283.html>

The Guardian, « Ukraine bans Soviet symbols and criminalises sympathy for communism », 21/05/2015

<https://www.theguardian.com/world/2015/may/21/ukraine-bans-soviet-symbols-criminalises-sympathy-for-communism>

Gazeta, « В Киеве убит известный журналист Олесь Бузина » (« A Kiev, a été assassiné le célèbre journaliste Oles Bouzina »), 16/04/2015

[https://www.gazeta.ru/politics/news/2015/04/16/n\\_7114433.shtml](https://www.gazeta.ru/politics/news/2015/04/16/n_7114433.shtml)

Le Monde, « L'Ukraine veut effacer sa mémoire soviétique », 10/04/2015

[https://www.lemonde.fr/europe/article/2015/04/11/l-ukraine-veut-effacer-sa-memoire-sovietique\\_4614283\\_3214.html](https://www.lemonde.fr/europe/article/2015/04/11/l-ukraine-veut-effacer-sa-memoire-sovietique_4614283_3214.html)

Courrier international, « Ukraine. Les communistes dans le collimateur » (traduction d'un article de « Oukraïna Moloda – Kiev », 03/04/2015

<https://www.courrierinternational.com/article/ukraine-les-communistes-dans-le-collimateur>

L'Humanité, « A quand la lumière et la justice sur le massacre d'Odessa ? » 05/02/2015

<https://www.humanite.fr/quand-la-lumiere-et-la-justice-sur-le-massacre-d-odessa-564821>

Odessa Media, « По подозрению в терроризме в Одессе задержали активиста 'Боротьбы' », 13/09/2014

<https://odessamedia.net/news/po-podozreniyu-v-terrorizme-v-odesse-zaderjali-aktivista-borotbi-/>

Marianne, « Quand le Parlement ukrainien bannit son Parti communiste », 29/07/2014

<https://www.marianne.net/monde/quand-le-parlement-ukrainien-bannit-son-parti-communiste>

Toute l'Europe, « Ukraine 2014 : année zéro », 10/07/2014

<https://www.touteleurope.eu/actualite/ukraine-2014-annee-zero.html>

Le Point, « Ukraine : le gouvernement prévoit d'interdire le Parti communiste », 08/07/2014

[https://www.lepoint.fr/monde/ukraine-le-gouvernement-prevoit-d-interdire-le-parti-communiste-08-07-2014-1844433\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/ukraine-le-gouvernement-prevoit-d-interdire-le-parti-communiste-08-07-2014-1844433_24.php)

Polit, « В Днепропетровске похитили левую активистку » (« A Dnipro, a été enlevée une militante de gauche »), 24/06/2014

<https://polit.ru/news/2014/06/24/matushenko/>

Pravda, « Люди в черном пытались похитить лидера общественной организации "Боротьба" Дениса Левина » (« des gens en noir ont essayé 'enlever le leader de l'organisation 'Borotba' Denis Levine »), 22/05/2014

<https://www.pravda.ru/news/world/1208955-ukraina/>

La Croix, « La « dame de fer » ukrainienne remporte les élections législatives », 02/10/2007

[https://www.la-croix.com/Archives/2007-10-02/La-dame-de-fer-ukrainienne-remporte-les-elections-legislatives.-\\_NP\\_-2007-10-02-302339](https://www.la-croix.com/Archives/2007-10-02/La-dame-de-fer-ukrainienne-remporte-les-elections-legislatives.-_NP_-2007-10-02-302339)

RadioFreeEurope/RadioLiberty, « Profile : Ukrainian Prime Minister Yuriy Yekhanurov », 24/03/2006,

<https://www.rferl.org/a/1067054.html>

### Autres sources

Site du KPU, Выступление Петра Симоненко на заседании Группы Объединенных европейских левых в ПАСЕ (Страсбург, 27 января 2020 года) (russe, « Intervention de Piotr Simonenko à la réunion du Groupe des Gauches unies à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 27 janvier 2020) »), 27/01/2020

[http://www.kpu.ua/ru/95061/vystuplenye\\_petra\\_symonenko\\_na\\_zasedanyy\\_gruppy\\_ob\\_edynennyh\\_evropejskyh\\_levyh\\_v\\_pase\\_strasburg\\_27\\_janvarja\\_2020\\_goda](http://www.kpu.ua/ru/95061/vystuplenye_petra_symonenko_na_zasedanyy_gruppy_ob_edynennyh_evropejskyh_levyh_v_pase_strasburg_27_janvarja_2020_goda)

Site du KPU, « Петр Симоненко в эфире телеканала "112 Украина", 13 января 2020 года » (russe, Piotr Simonenko à l'antenne de la chaîne de télévision '112 Ukraïna' le 13 janvier 2020 », 13/01/2020

[http://www.kpu.ua/uk/94959/petr\\_symonenko\\_v\\_efyre\\_telekanala\\_112\\_ukrayna\\_13\\_janvarja\\_2020\\_goda](http://www.kpu.ua/uk/94959/petr_symonenko_v_efyre_telekanala_112_ukrayna_13_janvarja_2020_goda)

In Defense of Communism, « Total censorship in Ukraine : 'Rabochaya Gazeta' (Workers' Newspaper) has been banned », 29/11/2019

<https://www.idcommunism.com/2019/11/total-censorship-in-ukraine-rabochaya-gazeta-has-been-banned.html>

In Defense of Communism, « Solidarity with « Rabochaya Gazeta » - Appeal by the Communist Party of Ukraine », 27/10/2019

<https://www.idcommunism.com/2019/10/solidarity-with-rabochaya-gazeta-appeal-by-the-cp-of-ukraine.html>

In Defense of Communism, « EU Parliament : KKE's Papadakis slams Ukraine's FM over persecutions on communists », 17/10/2019

<https://www.idcommunism.com/2019/10/eu-parliament-kke-papadakis-slams-ukraines-fm-over-persecutions-on-communists.html>

Parti « Communistes », « Ukraine : Nous n'acceptons pas l'interdiction du journal ukrainien 'Rabochaya Gazeta' », 25/08/2019

<https://www.sitecommunistes.org/index.php/monde/europe/594-ukraine-nous-n-acceptons-pas-l-interdiction-du-journal-ukrainien-rabochaya-gazeta>

In Defense of Communism, « Ukraine : Poroshenko regime attempts to close 'Rabochaya Gazeta' newspaper », 30/04/2019

<http://www.idcommunism.com/2019/04/ukraine-poroshenko-regime-attempts-to-close-rabochaya-gazeta-newspaper.html>

In Defense of Communism, « Ukraine's fascist regime denies to register Petro Symonenko as presidential candidate », 05/02/2019

<https://www.idcommunism.com/2019/02/ukraines-fascist-regime-denies-to-register-petro-symonenko-as-presidential-candidate.html>

In Defense of Communism, « Ukraine : Far-right MP makes life threat against Communist Party leader Symonenko », 13/10/2018

<http://www.idcommunism.com/2018/10/ukraine-far-right-mp-makes-life-threats-against-communist-party-leader-symonenko.html>

Investig'Action, « Entretien avec Petro Simonenko : le Donbass, la Russie, l'OTAN et les travailleurs (2ème partie) », 27/09/2016

<https://www.investigaction.net/fr/entretien-avec-petro-simonenko-le-donbass-la-russie-lotan-et-les-travailleurs-2eme-partie/>

Investig'Action, « Entretien avec Petro Simonenko : le processus de 'fascisation' et de 'dé-communisation' de l'Ukraine (1ère partie) », 26/08/2016

<https://www.investigaction.net/fr/entretien-avec-petro-simonenko-le-processus-de-fascisation-et-de-de-communisation-de-lukraine-1ere-partie/>

Inter-Parliamentary Union, « Chronicle of Parliamentary Elections Volume 41 », 2007

[http://archive.ipu.org/pdf/publications/chronicle41\\_en.pdf](http://archive.ipu.org/pdf/publications/chronicle41_en.pdf)

Encyclopædia Universalis, « 26 mars 2006 - Ukraine. Revers du camp présidentiel aux élections législatives », n.d.

<https://www.universalis.fr/evenement/26-mars-2006-revers-du-camp-presidentiel-aux-elections-legislatives/>

Сайт про Комуністичну партію України, 'Прокремлівська діяльність КПУ в незалежній Україні » (« Site sur le Parti communiste d'Ukraine. Les activités pro-Kremlin du KPU dans l'Ukraine indépendante »), s. d.

<https://kpu.net.ua/prokremlivska-diyalnist-kpu/>

Site du KPU, « Статут Комуністичної партії України » (« Statuts du Parti communiste d'Ukraine »), s. d.,

<http://www.kpu.ua/ru/page/statute>

Encyclopædia Britannica, « Ukraine, Political Process », s.d.,

<https://www.britannica.com/place/Ukraine/Political-process>

Encyclopædia Universalis, « Ukraine, chronologie contemporaine », s.d.,

<https://www.universalis.fr/chronologie/ukraine/>